

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sion de notre organisation militaire est inévitable. Nous vivons actuellement dans un état d'arbitraire et de bouleversement complet. Aussi bien le système de modifications partielles adopté depuis quelques temps par l'autorité militaire fédérale ne pouvait-il aboutir à autre chose. Aujourd'hui, notre organisation militaire rappelle assez les chimères que se créait l'imagination antique, sorte de sphynx formé des éléments les plus divers. Il serait peut-être bon de revenir à plus de légalité, de remettre quelque harmonie entre les différents éléments de notre organisme.

La brochure de M. le colonel Wille n'eût-elle d'autre effet que de rappeler cette nécessité à qui de droit, qu'elle mériterait une mention spéciale. A ce point de vue, comme à celui qu'il défend de la nécessité d'une instruction mieux comprise de la troupe, nous pouvons en recommander la lecture.

Mais M. Ulrich Wille est-il bien placé comme cumulard de deux hautes fonctions absolument incompatibles au point de vue hiérarchique, est-il bien placé pour s'occuper de revisions constitutionnelles et donner des leçons aux autorités supérieures dont il relève??....



NOUVELLES ET CHRONIQUE

S'occupant de la grande exposition universelle de Chicago, qui éclipsera décidément toutes celles du Vieux-Monde, le comité de la société industrielle du canton de Zurich a envoyé au Conseil fédéral une longue pétition très bien motivée. Il demande que la Confédération accorde une subvention de 50,000 fr. aux industriels suisses qui se rendront à l'exposition universelle de Chicago, à la condition que ceux-ci consigneront dans un rapport leurs observations.

La partie des engins militaires ne pouvant être que très remarquable et instructive, vu le génie exceptionnel des spécialistes des Etats-Unis dans tout ce qui tient à l'*ordnance* et à la *gunnery*, nous espérons que notre armée, et plus spécialement les armes du génie et de l'artillerie, seront représentées dans les délégations à envoyer à Chicago.

Bien que le gouvernement impérial allemand ait défendu à ses musiques militaires de se rendre à la « grande foire du Nouveau-Monde », son éclat paraît assuré, et l'on ne comprendrait pas que notre Confédération helvétique républicaine s'en tint à l'écart par complaisance pour les bouderies monarchiques européennes.

M. le colonel Hans Riniker, de Habsburg, vient de mourir à l'âge de 51 ans. Il fit ses études à l'école polytechnique de Zurich et devint forestier.

Il fut recruté dans l'artillerie, puis entra dans l'état-major général. Le 27 janvier 1888 il reçut son brevet de colonel, fonctionna comme

chef d'état-major de la IV^e division, puis succéda au colonel Meister dans le commandement de la 9^e brigade en 1891.

Riniker était conseiller national depuis 1878.

Dans sa séance du 25 novembre, le Conseil fédéral a nommé les élèves ci-après qui ont pris part cette année à l'école préparatoire pour officiers sanitaires :

I. *Au grade de Premier-lieutenant (Médecins) :*

MM. Mathias Kälin, d'Einsiedeln, à Zurich, à disposition. Walter Martig, de et à Bâle, à d. Adolphe Hürzeler, de Gretzenbach, à Frick, à d. Albert Senn, de Wyl. à Berne, à d. Emile Wieland, de et à Bâle, à d. Richard La Nicca, de et à Coire, à d. Albert Rüedi, de Niederösch, à Utzenstorf, bat. fus. 35. Alfred Seiler, d'Armühle, à Berne, à d. William Silberschmidt, de Chaux-de-Fonds, à Berne, ambul. 7. Jean Vogelbach, de et à Bâle, à d. Ernest Schwarzenbach, de Kilchberg, à Bendlikon, à d. Jules Eguel, de et à Corgément, à d. Jules Borel, de Neuchâtel, à Colombier, à d. Théophile Gloor, de Bâle, à Lausanne, à d. Adelrich Gyr, de et à Einsiedeln, à d. Auguste Weisflog, de et à Altstetten (Zurich), à d. Félix Etienne, de Tramelan, à Neuchâtel, à d. Robert Stucki, de Blumenstein, à Berne, à d. Raoul de Seigneux, de Morges, à Genève, ambul. 4. Alphonse Doppler, de et à Bättwyl, à d. Joseph Henzen, de et à Blatten, à d. Jacob Steiner, de et à Kaltbrunn, ambul. 33. Jean Gutjahr, de Rohrbach, à Berne, à d. Alfred Good, de Mels, à Ragatz, à d.

II. *Au grade de lieutenant (Pharmaciens).*

M. Alois Weltert, de Buren, à Sursee, ambul. 19.

Dans sa séance du 12 décembre, le Conseil fédéral a nommé les élèves ci-après qui ont pris part cette année à l'école préparatoire pour officiers du génie, au grade de lieutenant du génie, savoir :

MM. Gottlieb Brandenberger, de et à Enge (Zurich), sap. 6. Hermann Geiser, de Langenthal, à Zurich, pion. 4. Louis Potterat, de Chavannes-le-Chêne, à Berne, pion. 3. Maximilien Trczinski, d'Affoltern, près Höngg, à Näfels, pion. 8. Charles Borel, de Neuchâtel, à Berne, sap. 3. Félix Vogel, de Genève, à Plainpalais-Genève, pion. 2. Joachim Rapp, de Bâle, à Airolo, sap. 5. Henri Badoux, de et à Crémine, sap. 2. Frédéric Gfeller, de Worb, à Thoun, pont. 3. Jean Schneider, de Diessbach, à Bienne, sap. 3. Edmond Fatio, de Genève, à Bellevue-Genève, pion. 1. Jacob Schlatter, de Unterhallau, à Boncourt, pion. 6. Emile Pilloud, de Châtel-St-Denis, à Fribourg, pont. 2. Octave Leresche, de et à Ballaigues, pont. 1. Gustave Bridel, de Bienne, à Hottigen, sap. 3. Jean Rahm, de Unterhallau, à Schaffhouse, pont. 6. Alfred Lommel, de Thielle, à Berne, sap. 4. Charles Schweizer, de et à Wädensweil, sap. 7. Frédéric Salathé, de Binningen, à Morges, pion. 2. Charles Rahm, de Unterhallau, à Winterthour, pion. 6.

Le Conseil fédéral a nommé lieutenants d'artillerie dans la Suisse romande les personnes dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers d'artillerie qui a eu lieu cette année à Zurich.

Artillerie de campagne : Delarageaz, Louis, de Préverenges (Vaud), à Fluntern-Zurich.

Train d'armée : Guillet, Jean, de Treyvaux, à Bulle. Froidevaux, Henri, de Muriaux, à Porrentruy. Recordon, Auguste, de Ste-Croix, à Grandcour.

Le Conseil fédéral a nommé M. François *Schmid*, d'Altorf (Uri), capitaine au dit lieu, avec promotion au grade de major de la justice militaire, aux fonctions de juge du tribunal militaire de la VIII^{me} division.

M. Alfred Roth, de Bühler (Appenzell R.-E.), à Berne, a été nommé membre de la commission d'artillerie, et M. Maurice Castan, de Genève, capitaine au dit lieu, actuellement instructeur de 2^e classe, a été nommé instructeur de 1^{re} classe d'infanterie, avec promotion au grade de major.

A partir du 31 décembre les officiers d'infanterie suivants seront à disposition :

Colonel : M. Wild, Henri, de Zurich. Lieutenant-colonel : M. Gagnebin, Louis, de Renan, à St-Imier. Major : M. Deutsch, Hermann, de Tägerweilen, à Richtersweil.

Les officiers ci-après désignés, sont depuis des années, domiciliés à l'étranger sans permission ou bien n'ont pas, depuis longtemps déjà, fait renouveler leur permission. Ils tombent donc sous le coup de l'article 79, b, de la loi sur l'organisation militaire fédérale.

Génie. — Major : Alfred Nüscherer, à Zurich (aveugle).

Capitaines. — Eugène Steinlin, à Albrück. Hersi Kuhn ? Alfred Kunz, à Kempten

Premiers-lieutenants. — Giovanni Tanner, à Bellinzone. Ernest Häuselmann, dans l'Amérique du nord. Emmanuel Schulthess, à Paris. Henri Metzger, à Zurich. René Masset, à Madère. Charles Steiner, dans l'Amérique du nord. Oscar Meserli, à Venezuela.

Lieutenants. — Emile Maier, à St-Pétersbourg. Ernest Scheitlin, à la Schleifmühle. Gottfried Steffan, dans les Indes orientales. Charles Römi, dans l'Amérique du sud. Otto Zehnder, à Rome. Walter Wagner, à Chicago. Gottlieb Strickler, à Paris. Arnold Charpié, à Bombay. Jacques Raths, au Sénégal. Eugène Hatt, dans les Indes orientales. Jules de Bons, à Aix-les-bains. Charles Holl, à Paris. Fernand Tavel, à Cannes. Erwin Zeller, à Nuremberg. Arnold Flaigg ? Wilhelm Hermann ? Eugène Meyer, à Cannstadt. Hans Imobersteg, à Mulhouse.

Troupes sanitaires. Médecins. — Capitaines. — Charles Ruedi, en Amérique. Giocondo Berra, à Milan. Luigi Stoppani, à Milan. Wilhelm Matzinger, en Amérique. David Trümpi, à Milan. Charles Danegger, au Caire. Fausto Buzzi, à Berlin.

Premier-lieutenant. — Jean Binet de Stoutz, Genève.

Tessin. — Le *Dovere* a publié, sous la signature de M. le lieutenant-colonel Curti, un article au sujet des accusations formulées contre l'autorité militaire à propos des mutineries de la caserne de Bellinzona. Les soldats punis devraient être reconnaissants de n'avoir été frappés que de peines disciplinaires. Si on leur avait appliqué le code pénal militaire, le châtimement aurait été incomparablement plus lourd.

M. le lieutenant-colonel Curti relate ensuite les faits du 23 octobre, conformément à la version connue. Les colonels Wassmer et von Elgger ayant saisi au collet, pour les remettre à la garde, deux tapageurs en état d'ivresse, qui refusaient d'obtempérer à leurs ordres, l'un de ces derniers tomba à terre. Les hommes, croyant que le colonel Wassmer l'avait renversé, commencèrent à protester bruyamment. Là-dessus le colonel von Elgger, craignant une attaque contre son collègue, tira son revolver pendant qu'on emmenait les mutins au poste. Là-dessus, nouveau tapage des troupes, qui criaient: « A la porte les Allemands! A la porte les Croates! »

M. Curti conteste ensuite que, pendant la durée du service, d'ailleurs très pénible, les instructeurs se soient livrés à des voies de fait envers les soldats. Un seul cas d'excès de sévérité dans les punitions fut signalé par le commandant du régiment à l'instructeur de la division, qui punit l'instructeur coupable.

Les protestations de l'assemblée du café Cortesi constituent par elles-mêmes un acte d'insubordination. Une nouvelle enquête serait absolument superflue. Une enquête sérieuse a déjà été faite sur les mutineries de la caserne, et, quant aux prétendues voies de fait des instructeurs, malgré les invitations répétées du commandant, aucune plainte n'a été formulée à ce sujet. D'ailleurs le cours de punition de Coire suit jusqu'ici son cours régulier sans incidents notables, sous les ordres de M. le colonel Wassmer.

Genève. — Dans sa séance du 6 décembre, le Conseil d'Etat a nommé MM. Robert Gobat, Mægeli et Charles Goudet au grade de lieutenants dans l'artillerie de campagne (batteries attelées).

Vaud. — Dans sa séance du 8 courant, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'artillerie les aspirants ci-après nommés, porteurs du certificat de capacité prévu par l'art. 39 de la loi sur l'organisation militaire :

a) *Artillerie de campagne (batteries attelées)* :

Gaston Boiceau, Lausanne, batt. 4. Roger de Crousaz, Lausanne, batt. 5. William Baer, Vevey, batt. 7. Victor Dutoit, Lausanne, batt. 6. Alfred Ruchonnet, Châtelard, batt. 8. Alfred Veyrassat, de Vevey, à Genève, batt. 3. Adolphe Burnat, Vevey, batt. 4.

b) *Artillerie de position* :

Marc Golliez, Lausanne, comp. posit. 8. Henri Muret, Morges, comp. posit. 9.

— Une grande foule a rendu les derniers devoirs le vendredi 2 décembre, à Lausanne, à la dépouille mortelle de M. L. Joël, ancien syndic de Lausanne, homme universellement estimé et aimé. Ancien lieutenant-colonel du génie, il avait rempli pendant plusieurs années les fonctions de chef du corps cantonal et donné d'excellents cours spéciaux dans nos écoles d'officiers. Il emporte les regrets de tous ceux, civils et militaires, qui ont eu l'occasion de le connaître. Nos sincères et vives condoléances à la famille désolée.

France. — Il résulte de toutes récentes statistiques que, une fois le contingent de la classe 1892 incorporé, l'ensemble de l'armée active, officiers et gendarmerie compris, doit s'élever à **550,456 hommes**, ainsi répartis, au point de vue du recrutement et de la désignation des classes :

1 ^o classe de 1889	80,802
2 ^o — 1890.	107,283
3 ^o — 1891 (hommes servant 3 ans)	105,291
4 ^o — — — — 2 ans	7,665
5 ^o — — — — 1 an	35,486
6 ^o — — (contingent d'Algérie)	2,700
7 ^o — 1892 — —	28,287
8 ^o Engagés volontaires (pour 3 ans)	31,000
9 ^o — — (pour 4 et 5 ans)	45,640
10 ^o Rengagés	24,000
11 ^o Commissionnés	3,400
12 ^o Tirailleurs algériens, saphis (indigènes)	14,400
13 ^o Servant dans les régiments étrangers	7,000
14 ^o Condamnés en détention.	4,000
Total.	496,954

A quoi il convient d'ajouter :

1 ^o Officiers	27,639	} 53,502
2 ^o Gendarmerie (officiers et troupe)	25,863	

Ensemble 550,456

Avec cela nous croyons que, même en déduisant les 4,000 condamnés, on peut envisager sans crainte toutes les éventualités. Nous n'avons à redouter aucune surprise. On sait d'ailleurs qu'il ne nous faut que très peu de jours pour mettre sur pied de guerre la plus grande partie de nos réserves. *(Spectateur militaire.)*

— La *Revue du Cercle militaire* donne, dans son numéro du 4 décembre, les renseignements qui suivent sur une expérience de mobilisation d'un steamer transatlantique, *Normandie*, pour être employé comme croiseur auxiliaire dans la marine de guerre :

« Les croiseurs auxiliaires sont, on le sait, destinés à protéger, en cas de conflit, les bâtiments de commerce français et à faire la guerre de croisière. Leur marche très rapide (il y en a qui dépasse 19 nœuds) les met tout particulièrement à même de remplir ce double rôle.

Les bâtiments de nos grandes compagnies de navigation, qui peuvent être mobilisés à titre de croiseurs auxiliaires, ont reçu des aménagements spéciaux, et tout le matériel nécessaire à leur armement en guerre est emmagasiné à Cherbourg, à Rochefort et à Toulon. L'organisation est aujourd'hui complète, grâce à la prévoyance du ministère de la marine et aux dispositions prises par lui en cette circonstance.

Le transatlantique *Normandie* est arrivé sur rade de Cherbourg le 17 novembre, à 3 heures du soir, et est entré dans l'arsenal le même jour, à 3 h 45 m.

L'équipage, provenant du 1^{er} dépôt, était composé de : 1 premier maître canonier, 3 quartiers-mâtres canoniers, dont 2 comme chefs de pièce et 1 aux soutes, de 15 canoniers brevetés, dont 2 chefs de pièces, 8 chargeurs et 5 pour les soutes, de 8 fusiliers brevetés pour 4 canons-revolvers et 40 matelots de pont, dont

24 pour les pièces, 8 aux canons-revolvers, 8 aux passages, sous les ordres du lieutenant de vaisseau de Marsay. Il a été embarqué sur la *Normandie* le 18 au matin.

Aussitôt à bord, l'équipage a procédé à l'embarquement de l'artillerie, qui se compose de : 7 canons du calibre de 14 cm. à longue volée, disposés de la manière suivante : 2 en chasse (sur le gaillard d'avant), 4 en batterie barbette (c'est-à-dire sur le pont) et 1 en retraite (derrière) ; 12 canons-revolvers de 37 mm.

Cet embarquement a été terminé le soir même, ainsi que celui de différentes pièces de petit matériel, tel que drisses, etc.

Le commandement du croiseur auxiliaire *Normandie* a été confié au commandant de ce navire, qui avait pour état-major MM. de Marsay, lieutenant de vaisseau, second ; Guérin et Dumoulin, enseignes de vaisseau, officiers de quart.

La mise en rade de ce bâtiment a été effectuée le 19 novembre, à 9 $\frac{1}{2}$ heures, et on a aussitôt commencé l'embarquement des munitions, qui se composaient de 25 charges de combat pour les canons de 14 cm., dont 4 ratés de prévus, et 180 charges pour les canons-revolvers de 37 mm., dont 20 ratés de prévus.

Il n'a pas été touché aux aménagements : les circulaires pour les canons de 14 cm. ainsi que les supports pour les canons-revolvers de 37 mm. avaient été mis en place au Havre.

Aussitôt l'embarquement des poudres terminé, la *Normandie* a pris la mer, ayant à son bord une commission chargée de procéder aux essais d'artillerie à la mer, à l'effet de constater si ce bâtiment était apte à faire une campagne de guerre.

Le 21, la *Normandie* faisait son tir dans d'excellentes conditions et commençait son désarmement aussitôt après.

Grâce à l'activité déployée par le service de la marine, la mobilisation n'a donc pris que 3 jours. »

Allemagne. — A propos de la fameuse dépêche d'Ems, de juillet 1870, que le prince de Bismarck s'était vanté d'avoir arrangée à la guerre, le célèbre homme d'Etat prussien vient de donner à un correspondant du journal parisien *Le Matin* les explications complémentaires ci-après, qui paraissent plus conformes à la réalité :

« Il ne m'était pas venu à l'idée, a déclaré M. de Bismarck, que l'élection du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne pût offenser Napoléon III. Le père de ce prince était l'ami de l'empereur français ; son grand-père, par son alliance avec une Murat, était allié à la famille des Bonaparte. Je croyais, au contraire, que le voisinage serait agréable au gouvernement impérial.

» Pour nous, Allemands, l'avantage d'avoir à Madrid un roi de notre nation était d'une médiocre importance. — Nous ne pourrions jamais dire, comme Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées ». Entre l'Allemagne et l'Espagne, il y a autre chose que des montagnes, il y a la France.

» Nous ne pouvons attendre autre chose de l'Espagne que des échanges commerciaux, et jamais, dans mes relations avec ce pays, je n'ai cherché qu'un plus facile débouché pour notre production nationale...

» J'étais agacé, continua-t-il, par deux choses. D'abord, il me déplaisait que le comte Benedetti négociât à Ems, directement avec le roi, mon maître. Puis, je recevais de Paris des nouvelles qui m'irri-

taient. Notre ambassadeur là-bas était le comte de Werther, un homme fatal, puisqu'il était à Vienne en 1866, à Paris en 1870. Il attirait la foudre, mais non pas à la façon des paratonnerres. J'appris qu'il avait accepté le texte d'une lettre dont on voulait imposer la signature à mon roi. La lettre était conçue dans des termes tels qu'on pouvait dire : « La Prusse *caner* ».

« Oui, reprit le prince, la Prusse ne devait pas *caner*. J'étais d'avis qu'on fit toutes les concessions compatibles avec l'honneur et qu'on reculât encore l'époque de la guerre, bien que nous fussions prêts. Comme je vous l'ai dit, je n'ai jamais regardé ce motif comme suffisant pour déclarer la guerre. Mais enfin, nous n'avions aucune raison de céder devant la menace. Nous nous savions assez forts pour être maîtres de nos décisions.

» Je rappelai aussitôt M. de Werther. On a pris cela pour une rupture de relations diplomatiques. Pas du tout. Je le rappelai parce qu'il laissait prendre aux négociations, à Saint-Cloud, une tournure qui ne me convenait pas et qui était humiliante pour mon pays.

» Pendant ce temps, M. Benedetti était chargé, comme vous le savez, de demander au roi de contresigner, par un engagement liant l'avenir, la renonciation du prince de Hohenzollern. Le roi opposa le refus connu de tous, et l'incident fut traduit par une dépêche très longue, assez obscure, qui me fut communiquée avant d'être envoyée aux autres gouvernements.

» C'est cette dépêche dont j'ai changé la rédaction, comme c'était mon droit de ministre des affaires étrangères, en l'abrégeant, en la rendant plus catégorique et plus nette, mais sans toucher au fond des choses, sans y introduire un mot qui ne fût pas vrai. Je ne sais plus les termes exacts de ma dépêche, mais elle obtint l'assentiment du roi, avec lequel je ne me suis pas trouvé en désaccord ce jour-là.

» J'ai conscience, alors, d'avoir, autant que j'ai pu, sauvegardé la dignité de mon souverain et celle de mon pays. Est-ce que les débats du corps législatif et les manifestations populaires de Paris et de toute la France ne constituaient pas des menaces et des provocations ? Est-ce qu'en ces conditions nous pouvions souscrire à des sommations impératives ?

» Pensez-vous enfin que la guerre eût été évitée, et que ceux qui y poussaient votre empereur ne l'eussent pas déclarée, si j'avais laissé passer une dépêche disant les mêmes choses, mais en termes moins brefs et moins précis ? Pensez-vous que le sort du monde eût tenu à une question de rédaction ? Le fond des choses a-t-il été changé avec les mots d'un télégramme ? »

— La cour pénale de Berlin a condamné le recteur Ahlwardt à cinq mois de prison pour calomnie dans sa brochure *Les fusils juifs* où il accusait l'autorité militaire de s'être laissé payer des pots-de-vin pour fournir la fabrication de nouveaux fusils à la maison Løwe. Au cours des débats, des pièces officielles ont été déposées par Ahlwardt, constatant la mauvaise construction des fusils Løwe. On a soustrait ces pièces à la discussion publique, et la conséquence que l'on en doit tirer est que tout n'est pas faux dans les calomnies d'Ahlwardt, quelque peu intéressant que soit ce personnage. L'Allemagne ne veut, paraît-il, pas être en reste avec la France en fait de scandale,